

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 14 mars 2011****Présents**

Hervé FRADET, Laurent GERMAIN (départ à 10h00), Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN (départ à 9h50), Christian LEQUESNE, Maxime SAADA (départ à 10h15).

Alexandre FLEURET, Marina BERBIEC, Nicolas ROBIN (départ à 10h20), Sarah PIBAROT, Paul BERNARDET, Maxence MELY, Alexis GIROULET (départ à 10h00), Simon BACIK.

Ali ZEROUATI (départ à 10h05), Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (arrivée à 8h45), Anousheh KARVAR (départ à 10h00), Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h21).

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG, Robert SKIPPON.

Marie-Louise ANTONI (procuration à François HEILBRONN), Jean-Claude CASANOVA (procuration à Jean-François SIRINELLI), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à Jean-François SIRINELLI), Axel KAHN (procuration à Christian LEQUESNE), Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS	directeur,
Hervé CRES	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
Mehdi HAMADI	responsable de la relation avec les élèves,
François-Antoine MARIANI	chargé de mission auprès de Richard Descoings,
Isabelle BOSSARD	chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Dolly CARENE	assistante d'Hervé Crès,
Myriam DUBOIS MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité,
David COLON	responsable de la formation commune, directeur du Collège Universitaire de Paris.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Elections du président et des vice-présidents enseignant et étudiant | p. 2 |
| II. | Bilan du mandat de Richard Descoings et candidature à un nouveau mandat | p. 6 |
| III. | Information sur la constitution des groupes de travail | p. 10 |
| IV. | Projet de refonte de la Formation commune de Master | p. 11 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 8 février 2011 | p. 15 |
| VI. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 16 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2011

La séance est ouverte à 8 heures 38 sous la présidence provisoire de Christian LEQUESNE, en l'attente de l'élection du président du Conseil de direction.

Christian LEQUESNE souhaite la bienvenue aux nouveaux venus et propose d'effectuer un tour de table afin que chacun se présente rapidement.

Maxime SAADA est enseignant en stratégie.

Jean-François SIRINELLI est professeur d'histoire contemporaine et directeur du Centre d'histoire.

Pierre MEYNARD est le président de l'association des anciens de Sciences Po.

Hervé FRADET est professeur de philosophie.

Simon BACIK est président de la Confédération étudiante de Sciences Po.

Alexis GIROULET est élu du MET.

Maxence MELY est étudiant en quatrième année, président du MET et a déjà siégé au Conseil de direction.

Alexandre FLEURET est le président de l'UNEF, nouvellement élu au Conseil de direction de l'UNEF et a siégé pendant deux ans au sein de la Commission paritaire.

Marina BERBIEC est étudiante en première année à Nancy et élue de l'UNEF..

Nicolas ROBIN est élu de l'UNEF et vice-président étudiant sortant.

Sarah PIBAROT est élue de l'UNEF.

Paul BERNARDET est étudiant en première année à Paris et élu de l'UNEF..

Laurent GERMAIN est directeur financier du CNES.

François HEILBRONN est professeur associé en stratégie d'entreprise.

Pascale LECLERCQ est co-directrice de la scolarité.

Myriam DUBOIS-MONKACHI est co-directrice de la scolarité.

Isabelle BOSSARD est chargée de mission auprès d'Hervé CRES.

François-Antoine MARIANI est chargé de mission auprès de Richard DESCOINGS.

Julien PALOMO est responsable de la vie étudiante.

Dolly CARENE est l'assistante d'Hervé CRES.

Mehdi HAMADI est responsable de la publication de Sciences Po.

Nelly ANTOINE est la représentante du recteur.

Hervé CRES est directeur adjoint et directeur des études et de la scolarité.

Christian LEQUESNE est directeur du CERI et vice-président sortant.

Richard DESCOINGS est le directeur de Sciences Po.

Francis VERILLAUD est directeur adjoint, en charge de l'international.

Michel PEBEREAU est le président de BNP Paribas et représentant du Conseil de direction de la Fondation.

David COLON est directeur du campus de Paris au sein du Collège universitaire de Sciences Po.

Ali ZEROUATI est élu salarié pour la CFTC.

Bastien IRONDELLE est chercheur au CERI et représentant salarié pour la CFDT.

Philippe PETAT est représentant des salariés pour l'UNSA et responsable du Pôle Accueil et Services aux enseignants.

Anousheh KARVAR représente la confédération CFDT.

Emmanuel GOLDSTEIN est banquier d'affaires chez Morgan Stanley et professeur de *Corporate Finance*.

I. ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT.

▪ ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

a) Exposé.

Christian LEQUESNE rappelle que Michel PEBEREAU est le président sortant. Il lui demande s'il accepte de se représenter pour un nouveau mandat.

Michel PEBEREAU accepte en soulignant qu'il a déjà effectué un grand nombre de mandats. Toutefois, compte tenu de l'importance actuelle de Sciences Po dans le paysage français, il est utile que le Conseil de direction soit composé de représentants d'origines diverses.

Christian LEQUESNE s'enquiert d'éventuelles candidatures supplémentaires pour l'élection du président.

Christian LEQUESNE fait état des procurations qui ont été données :

- ✓ Jean-Paul FITOUSSI et Jean-Claude CASANOVA ont donné procuration à Jean-François SIRINELLI.
- ✓ Marie-Louise ANTONI a donné procuration à François HEILBRONN.
- ✓ Axel KAHN a donné procuration à Christian LEQUESNE.

Christian LEQUESNE indique que le nombre de votants est de 25. Il fait procéder au vote en indiquant que ce vote se fait avec les bulletins bleus.

b) Vote.

Christian LEQUESNE procède au dépouillement des votes.

Michel PEBEREAU est réélu à la majorité absolue, avec 24 voix et 1 vote blanc, au siège de président du Conseil de direction.

Christian LEQUESNE le félicite et lui donne la présidence de la réunion.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil pour la confiance dont ils l'honorent. Il répète que Sciences Po est une belle institution qui fait honneur à l'Éducation nationale et à l'Enseignement supérieur. Le développement de cette institution au cours des dernières années a été la conséquence directe des actions et des initiatives de son directeur. Mais ce développement n'aurait pas été possible sans le soutien que lui apportent le Conseil de la fondation et le Conseil de direction de l'Institut. Le Conseil de direction est une instance importante. Michel PEBEREAU remercie tous ceux qui y consacrent du temps. La diversité au sein du Conseil de direction est une source de richesse. Au cours des dernières années, le Conseil de direction s'est montré efficace dans ses décisions : sa politique fait l'admiration de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Michel PEBEREAU espère que cela continuera, et cela dépendra des prochaines élections au poste de directeur de l'Institut.

Arrivée de Nadège ABOMANGOLI. Le nombre de votants passe à 26.

▪ ÉLECTIONS DU VICE-PRÉSIDENT ENSEIGNANT.

a) Exposé.

Michel PEBEREAU propose à Christian LEQUESNE de se représenter au siège de vice-président enseignant.

Christian LEQUESNE accepte de représenter sa candidature à ce siège.

Michel PEBEREAU, après s'être enquis d'autres candidatures, fait procéder au vote avec les bulletins verts.

b) Vote.

Michel PEBEREAU procède au dépouillement des votes.

Christian LEQUESNE est réélu à la majorité absolue, avec 25 voix et 1 vote blanc, au siège de vice-président enseignant du Conseil de direction.

▪ **ÉLECTIONS DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT.**

a) Exposé.

Michel PEBEREAU s'enquiert des résultats des élections étudiantes.

Hervé CRES présente la répartition des voix lors des élections étudiantes de 2011 : 13,92 % pour la Confédération étudiante, 9,64 % pour InterZaide, 22,13 % pour le MET et 54,31 % pour l'UNEF. En nombre de voix, cela représente 273 voix pour la Confédération étudiante, 189 voix pour InterZaide, 434 voix pour le Met et 1 965 voix pour l'UNEF, pour un total de 1 960 suffrages.

Michel PEBEREAU s'enquiert des candidatures pour la fonction de vice-président étudiant.

✓ Profession de foi d'Alexandre FLEURET.

« Je suis étudiant en première année du master « Stratégies territoriales et urbaines. Je présente pour l'UNEF ma candidature à la vice-présidence étudiante de ce conseil. Je souhaite donner suite aux mandats précédents tenus respectivement par Arnaud BONTEMPS et Nicolas ROBIN, ici présent, qui ont su vous prouver le sérieux de l'UNEF dans son rôle et dans la responsabilité de la vice-présidence de ce conseil. Nous sommes particulièrement attachés à cette vice-présidence parce qu'elle nous permet de relayer les informations du conseil auprès des étudiants et également des étudiants auprès du conseil. C'est également grâce à notre présence au quotidien au service des étudiants que nous arrivons tous les jours à assumer cette tâche avec le plus grand sérieux et la plus grande disponibilité. C'est dans ce sens que nous pensons être, a priori, les mieux placés pour répondre à cette tâche. Au cours des deux mandats précédents, mes prédécesseurs ont travaillé sur un certain nombre de sujets. Ils ont su accompagner un certain nombre de réformes qui ont permis des améliorations très concrètes au sein de l'Institut, notamment la réforme des procédures d'admission en premier cycle, mais également la refonte de maquettes pédagogiques qui ont permis d'introduire de nouvelles matières dans le cursus dès la première année. Ce sont des éléments qui ont été extrêmement positifs. C'est dans cette continuité que je souhaite inscrire mon mandat si vous renouvez votre confiance à mon syndicat. Je m'attacherai à relayer notre programme, tant sur les questions de scolarité que sur les questions pédagogiques. C'est pourquoi l'harmonisation des charges de travail dans les conférences ou la mise en place d'un cycle d'orientation plus efficace au service de tous les étudiants seront, à notre sens, des éléments qui permettront d'améliorer la formation disponible. En votant pour l'UNEF, vous avez la certitude de la sincérité et du sérieux de notre engagement dans nos différentes responsabilités. J'espère que vous vous en rappellerez au moment de voter. Je vous remercie tous de votre attention. »

✓ Profession de foi de Simon BACIK

« Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Messieurs les membres du conseil, j'ai l'honneur de présenter ma candidature au poste de vice-président étudiant, en tant que président d'une organisation qui a su se démarquer au cours des dernières années et des réformes qui ont marqué l'évolution de Sciences Po vers un établissement toujours plus ouvert sur le plan international, surtout sur le monde professionnel. La Confédération étudiante a eu l'occasion de montrer son sérieux, son sens de l'efficacité et sa volonté d'informer l'étudiant et de proposer une direction dans le sens d'une meilleure insertion professionnelle parce que le lien avec le monde du travail est aujourd'hui un des moteurs de l'excellence de notre institution, sans jamais mettre de côté ou opposer la justice sociale et l'excellence pédagogique qui sont aussi des valeurs fondamentales que nous avons défendues, notamment lors de la réforme des langues ou lors de « Sciences Po 2013 ». Nous n'avons pas hésité à assumer auprès des étudiants une position négociée et bénéfique. Je suis étudiant en master « Affaires publiques » et je constate tous les jours l'importance, chez les étudiants, de l'insertion professionnelle, de l'excellence pédagogique et de la justice sociale, ces trois thèmes qui ont marqué l'évolution de Sciences Po et qui continuent de la marquer. Avec ses trois élus dans les différents conseils, la Confédération étudiante fera tout pour apporter la contribution étudiante la plus forte et la plus constructive aux travaux de ce conseil qui est divers, varié et très ouvert sur les personnalités qui promettent un travail cohérent et global sur ce que nous voulons faire de notre Institut aujourd'hui. L'intérêt du rôle de vice-président étudiant, qui a parfois été oublié, c'est d'apporter une vision étudiante sincère, une vision étudiante qui n'est pas caricaturale, car aujourd'hui les étudiants n'ont pas une vision unique et caricaturale de Sciences Po. Ils ont une vision qui s'appuie sur une exigence d'excellence et d'insertion professionnelle, mais ils ont aussi une vision ambitieuse de leur Institut. C'est cela qu'il faut porter au sein du Conseil de direction. Si vous m'accordez votre confiance, je serai ce relais efficace qui n'hésite pas à prendre position quand cela est nécessaire sans perdre de vue toutes les problématiques et sans tomber dans la caricature. La Confédération étudiante a fait preuve à maintes reprises de son indépendance, de sa rigueur d'analyse et de méthodologie. Messieurs les membres du conseil, c'est dans cette optique que je propose ma candidature au poste de vice-président étudiant. Merci. »

Michel PEBEREAU s'enquiert d'autres candidatures.

b) Questions et observations.

Maxence MELY demande la parole pour une courte communication. Il rappelle que le MET est le deuxième syndicat de Sciences Po. Il indique qu'il a songé à présenter sa candidature au poste de vice-président étudiant. Le MET a une réelle légitimité et des positions intéressantes au sein de l'école. Il existe des différences d'idées avec l'UNEF. La suppression de la sélection à l'entrée de l'école ne semble pas être l'avenir de Sciences Po. Mais Sciences Po est un bel exemple de l'Enseignement supérieur que de nombreux établissements de l'Enseignement supérieur commencent à suivre. D'autre part, pour être vice-président, il semble nécessaire d'avoir un minimum d'expérience, un minimum de connaissance de dossiers qu'il n'est pas possible d'avoir quand on n'a pas siégé auparavant ni assisté aux groupes de travail. Il est important que ce sérieux soit souligné. Maxence MELY appelle les élus étudiants à être à la hauteur de ce conseil. Les étudiants ont la chance d'être représentés au sein du Conseil de direction et Maxence MELY se déclare fier de Sciences Po. Il espère qu'à l'issue de cette année scolaire, il pourra être aussi fier de ce qui aura été accompli.

Anousheh KARVAR indique qu'elle a été frappée par la maturité de la profession de foi et des propos du candidat de la Confédération étudiante en termes d'équilibre entre ce qui relève de l'excellence universitaire de Sciences Po et du souci de la justice sociale et la question de l'insertion professionnelle.

Bastien IRONDELLE assure de son soutien le candidat de la Confédération étudiante dont la candidature est à la fois exigeante sur la défense des intérêts des étudiants et constructive pour le développement de l'institution.

En l'absence d'autres déclarations, Michel PEBEREAU indique qu'il y a deux candidats à la vice-présidence étudiante en les personnes d'Alexandre FLEURET et de Simon BACIK. Il fait procéder au vote, sur le bulletin restant.

c) *Vote.*

Michel PEBEREAU procède au dépouillement des votes.

Alexandre FLEURET est élu à la majorité absolue, avec 20 voix contre 6, au siège de vice-président étudiant du Conseil de direction.

II. BILAN DU MANDAT DE RICHARD DESCOINGS ET CANDIDATURE A UN NOUVEAU MANDAT.

a) *Exposé.*

Richard DESCOINGS présente le bilan de son mandat de directeur de l'Institut et fait sa profession de foi.

« Mesdames et Messieurs, si vous acceptez le mois prochain de me renouveler votre confiance, je m'efforcerai d'inscrire ce nouveau mandat autour de trois grandes préoccupations. La première sera de consolider et de fortifier notre institution dans des temps qui seront par définition compliqués. Mon deuxième objectif sera de diversifier encore cette même institution, à la fois dans sa composition, mais aussi dans ses sources de financements et dans ses implantations. Mon troisième objectif sera de fluidifier ce qu'il me paraît nécessaire : les relations au travail, les relations entre les enseignants et les étudiants, les relations entre les maîtres de conférences et l'institution dont ils représentent une partie extrêmement importante, les relations entre enseignants-chercheurs, les chercheurs et l'ensemble des autres composantes. »

Richard DESCOINGS développe les points de sa profession de foi.

✓ Premier objectif : consolider et fortifier.

Consolider consiste à poursuivre la montée en puissance de la recherche. L'histoire de la recherche est longue à Sciences Po. Il est intéressant de noter que, dans le domaine des sciences sociales et de l'histoire, l'institution a été pionnière avec la création, très tôt, de centres de recherches et donc d'habitudes de travail collectif. Décennie après décennie, la recherche a progressé avec son caractère linéaire : des moments de puissance scientifique ont succédé à des moments plus difficiles. Sciences Po est aujourd'hui dans une phase ascendante qu'il faut poursuivre. L'école a obtenu de bons résultats parce qu'elle a rassemblé de belles candidatures et des positions de chercheurs originales. L'école est attractive et doit continuer à l'être. Mais tous les centres, toutes les équipes de recherche et toutes les universités cherchent à attirer les meilleurs des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Cette compétition n'est plus seulement française ou européenne, elle est mondiale et donc plus complexe. L'arrivée d'un professeur allemand au sein de l'équipe de recherche est autrement plus difficile que celle d'un professeur français. Il faut tenir compte des aspirations du chercheur, ne pas oublier son conjoint ni la scolarisation de ses enfants, régler les questions de logements et de retraite, etc. C'est un changement considérable en regard des périodes antérieures. Mais les résultats sont là puisque les chercheurs de Sciences Po obtiennent des résultats ou reçoivent des prix d'organismes scientifiques extérieurs à l'école.

Les chercheurs et les enseignants-chercheurs de Sciences Po sont connus non seulement en France, mais également en Europe et de plus en plus dans le reste du monde. Il faut poursuivre cela. Cela se traduit de façon concrète par les classements – même s'il faut tenir compte de la difficulté d'évaluer l'importance des classements – mais également par d'autres reconnaissances. Lorsque le Conseil européen de la Recherche décide l'allocation de financements, lorsque l'Agence nationale de la Recherche reprend à son compte un projet, lorsque l'école obtient des contrats, lorsque la région lance des programmes auxquels répond Sciences Po et pour lesquels elle obtient des financements, c'est une reconnaissance académique autant qu'un financement. Le gouvernement a récemment lancé des appels à projets pour des initiatives d'excellence aussi bien pour des équipements scientifiques et techniques que pour des laboratoires et plus largement pour l'ensemble des universitaires : Sciences Po a reçu une première réponse à l'appel d'offres sur les équipements scientifiques ; les sociologues de l'école ont été particulièrement honorés et ont reçu un financement de 10 M€ sur 10 ans pour développer de nouvelles méthodes de recherche en sciences sociales. Sciences Po attend avec impatience les résultats

concernant les laboratoires d'excellence, en espérant recevoir une réponse vers le 10 avril 2011 : l'école porte deux projets, celui de Christian LEQUESNE et celui d'Étienne WASMER, en espérant que les sciences humaines et sociales ne seront pas oubliées. Le 16 mars 2011, les cinq présidents du Pôle de Recherche de l'Enseignement supérieur de Sorbonne Paris Cité vont présenter devant un jury international leur projet d'initiative d'excellence. Ce sera un moment décisif. La somme en jeu sera modeste puisque le gouvernement a décidé de doter les futures initiatives d'excellence des promesses d'intérêt sur la somme d'1 milliard d'euros : cette somme sera conservée par des organismes publics et les établissements universitaires d'enseignement supérieur bénéficieront des intérêts. Ce n'est pas une petite somme, mais il faut la rapprocher des huit grands établissements que sont Paris V, Paris VII, Paris III, etc. Il est toutefois important d'être labellisé « Initiative d'excellence ». La situation francilienne et parisienne est compliquée pour le gouvernement. L'université parisienne présente quatre projets : celui de Sciences Po ; celui des grandes écoles de la montagne Sainte-Geneviève et de l'Université de Paris-Dauphine ; celui qui regroupe Paris VI, Paris IV et Paris II ; celui de Paris I et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. La qualité scientifique de ces quatre groupes universitaires est bonne et il sera difficile de choisir. Pour l'Île-de-France, il faut rajouter Châtelet et Paris Est autour de Marne-la-Vallée. Le gouvernement a annoncé qu'il choisirait entre sept et neuf initiatives d'excellence pour l'ensemble du pays. Bien des ensembles universitaires hors Paris comprendraient mal que, sur sept à neuf initiatives d'excellence, il y en ait plusieurs pour la seule région Île-de-France. La reconnaissance de l'évolution de la recherche à Sciences Po en qualité, en notoriété et en évaluation est le fait d'autres universités ou d'instances scientifiques, soit par des labels, soit par des financements, soit par des programmes élaborés conjointement. En Allemagne, la société Max-Planck est de très loin l'institution qui finance le plus la recherche allemande. Sciences Po va créer un centre de recherche franco-allemand avec l'Institut Max-Planck de Cologne et qui sera financé pour moitié par chacune des institutions. C'est une preuve supplémentaire, émanant d'institutions extérieures, que la recherche à Sciences Po est de grande qualité. Richard DESCOINGS souhaite donc, s'il est reconduit dans ses fonctions, consolider cette première composante. L'école est entrée dans un processus de recrutement et de création de 30 nouvelles positions de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Dans le panorama français, Sciences Po est un exemple rare de créations d'emplois.

Il est également important de consolider et fortifier les différents segments des cursus de l'Enseignement supérieur. Grâce à Hervé CRES, à Françoise MELONIO et à leurs équipes, l'école met en œuvre à la rentrée 2011 un nouveau cursus pour le collège universitaire. Il s'agit d'une véritable modification puisque la pratique artistique sera désormais une obligation de scolarité. Cette nouveauté, empruntée à des pays voisins où les jeunes sont formés à la pratique artistique, apportera beaucoup aux étudiants. Sciences Po a toujours incité les étudiants dans le sens de cette pratique, mais n'en faisait pas un élément central de leur éducation. Il faudra déployer cette importante réforme sur les années à venir. D'autre part, les formations communes aux différents masters de Sciences Po prouvent que l'école avait besoin de se diversifier, d'organiser certains masters en écoles. Mais Sciences Po a besoin de conserver une identité forte de la formation intellectuelle qu'elle dispense. Ce qui différencie Sciences Po d'autres établissements français ne réside pas uniquement dans la qualité de ses cours, mais davantage dans la nature originale de son projet éducatif. Outre le fait que l'école n'externalise pas ses premières années de formation, elle est ancrée dans l'étude des humanités et des sciences sociales : l'excellente formation reçue à Dauphine n'est pas la même que celle reçue à Sciences Po.

Il faut fortifier les masters qui n'ont pas été transformés en écoles : master « Finance et stratégie », master « Marketing » ou master « Gestion des ressources humaines ». Ces masters sont très importants, notamment en raison du nombre d'étudiants qui les fréquentent et l'intensité des débouchés professionnels. Il faut ancrer ces masters : le master « Finance et stratégie » s'ancre dans le département d'économie de l'école, département qui est l'un des meilleurs du pays. Il apparaît en revanche inutile de créer un département de recherche en marketing : cette discipline, bien qu'importante, dérive d'autres disciplines. L'école doit se garder d'orienter trop exclusivement le master « Gestion des ressources humaines » sur le droit ou la sociologie : il faut ancrer ce master dans ces deux disciplines, mais également dans la compréhension de ce qu'est l'entreprise.

Richard DESCOINGS propose, pour l'École doctorale, que l'ensemble des doctorants soit progressivement financé et intégré à des centres de recherche. C'est déjà largement le cas en Histoire avec des enseignants du secondaire qui viennent suivre un doctorat. D'autre part, une tradition très ancienne est d'inciter les doctorants à passer l'agrégation, et ce, avec un succès remarquable. Il semble que Sciences Po dispose aujourd'hui de la meilleure préparation à l'agrégation d'histoire si l'on en juge par le taux de réussite de ceux qui s'y présentent. En sociologie, la plupart des doctorants sont

intégrés dans les centres dédiés, de même qu'en économie et prochainement en droit. En sciences politiques, il est pour le moment impossible d'intégrer 350 doctorants dans les trois centres de sciences politiques. Il faut donc réfléchir à une meilleure articulation entre les centres de recherche, les départements et l'école doctorale afin d'informer les jeunes doctorants qu'il est important qu'ils réfléchissent au choix de leur sujet de recherche, qu'il est intéressant qu'ils cherchent les financements et qu'il est nécessaire qu'ils réfléchissent aux débouchés professionnels. Les débouchés en dehors de l'Enseignement supérieur et de la Recherche existent mais ils ne sont pas légion. Sciences Po doit travailler sur cette question préoccupante pour les doctorants et les jeunes docteurs.

Consolider et fortifier concernent également l'autonomie de Sciences Po. La loi sur l'autonomie des universités concerne assez peu Sciences Po qui est déjà très autonome. Il existe, quels que soient les gouvernements ou les administrations, une tendance à revenir à une forme de « jacobinisme administratif ». Sciences Po doit prendre garde à ce que les administrations ne choisissent pas à sa place les projets qui seront financés, les périodes de financement ou la façon dont ces projets seront conduits. Pour ce faire, un des éléments fondamentaux est que Sciences Po reste maître chez elle. L'école l'est grâce au Conseil de direction et au Conseil d'administration de la FNSP, mais également en étant propriétaire de ses locaux. Quel que soit le gouvernement, il est difficile d'informer le chef d'établissement de la modification de la localisation de son université. Sciences Po peut le décider par elle-même, mais personne ne peut le lui imposer. Richard DESCOINGS indique avoir signé la semaine précédente l'acte d'acquisition des locaux sis 9 rue de la Chaise, au terme d'une longue opération de négociation : le coût de l'acquisition revient à 5 000 €/m², ce qui est très raisonnable pour ce quartier. Selon Richard DESCOINGS, il est préférable de rembourser des emprunts contractés pour acquérir des locaux que payer des loyers à fond perdu.

✓ Deuxième objectif : diversifier.

La diversité est comprise dans une large acception à Sciences Po. En premier lieu, il s'agit de la diversité du corps étudiant, notamment la diversité internationale. Une des plus grandes réussites de Francis VERILLAUD est que chacun à Sciences Po (étudiant, chercheur, maître de conférences, salarié, etc.) porte une institution qui est devenue internationale. Peut-être l'école devra-t-elle se donner comme objectif d'accueillir 50 % d'étudiants de nationalité non française. Au début des années 2000, l'objectif était de 40 % pour 30 % de diplômés et il a été atteint. En se projetant dans vingt ans, il faut prévoir que les successeurs trouveront une institution forte : pour cela, il faut que Sciences Po soit forte aujourd'hui dans des pays encore qualifiés d'émergents, mais qui le sont de moins en moins et qui gagnent en puissance. Ce ne sont pas des tâches aisées : l'année en cours est pleine de surprises pour la direction des affaires internationales. Pendant toutes les crises qui ont touché le monde arabe, la direction des études et la direction des affaires internationales ont travaillé de concert pour s'occuper des étudiants concernés. En Égypte notamment, il a fallu choisir entre la sécurité des personnes et la possibilité de faire l'expérience de ce moment. Au Japon, après le séisme, les directions ont pris contact avec les étudiants concernés pour leur donner des conseils et leur proposer de rentrer. Se donner l'objectif d'accueillir 50 % d'étudiants étrangers est donc à réfléchir, en focalisant l'action sur un petit nombre de pays, notamment la Chine. Sur l'Europe, il est important de conserver des liens très forts avec l'Allemagne. Il est également important de développer les liens avec la Turquie, liens qui ne sont pas à la hauteur de la puissance de ce pays au plan international. Les liens avec l'Amérique du Sud sont puissants, notamment au Chili, et il faut poursuivre l'approfondissement des relations avec le Brésil. Il ne faut pas oublier les États-Unis : Alessia LEFEBURE qui dirigeait le Pôle Asie a été nommée par les universitaires du programme Alliance à Columbia à la tête de ce programme. Il faut également diversifier le corps enseignant : dans les recoupements auxquels procède l'école, il faut prendre les meilleurs candidats, en France et ailleurs.

Il faut poursuivre l'effort socio-économique : Sciences Po s'est fixé pour objectif d'atteindre 30 % d'étudiants français boursiers, elle est à ce jour à 26 %. Les premiers résultats pour l'année 2010-2011 montrent que ce pourcentage va augmenter. En outre, l'école rattrape son retard et progresse dans l'accueil des étudiants handicapés : il importe de poursuivre les efforts, notamment avec la mise à disposition de matériel adapté, mais également en assurant à ces élèves toutes les chances de réussir leurs études.

La diversité est également celle des ressources financières. Richard DESCOINGS rappelle qu'il a présenté en décembre 2010 le plan à cinq ans du développement des ressources de l'école, sur l'idée que Sciences Po jouit pour le moment d'une certaine stabilité prévisionnelle. La diversité des

ressources permet d'éviter d'être brutalement impacté si l'une des ressources venait à se limiter voire à se tarir. Sciences Po a fait le choix de ne pas être trop liée à ses sources de financement.

✓ Troisième objectif : fluidifier.

Richard DESCOINGS souhaite travailler sur le fonctionnement commun afin de fluidifier les relations entre les différentes composantes de l'école. En 2010, un projet institutionnel a été lancé en s'efforçant de faire participer le plus grand nombre possible des salariés, des étudiants, des chercheurs, des enseignants-chercheurs et tous les autres membres de l'école, afin d'évaluer les faiblesses et les manques du fonctionnement quotidien et pour définir ce qui pourrait être amélioré dans le sens d'un meilleur travail, d'une meilleure qualité de service pour les étudiants et entre services, etc. Richard DESCOINGS indique qu'il souhaite faire de ce projet institutionnel la colonne vertébrale du mandat que les membres du Conseil de direction accepteraient de lui confier à nouveau.

Il faut également travailler sur la fluidité des relations avec les maîtres de conférences. Richard DESCOINGS souligne, lors des dernières années, avoir concentré ses efforts sur le développement de la recherche. C'était indispensable. Par ailleurs, Philippe PETAT et ses services ont beaucoup travaillé à une meilleure connaissance de la conférence et à l'amélioration de l'accueil et du suivi des enseignants. Et pourtant, certains d'entre eux ont le sentiment de n'être pas suffisamment associés à la stratégie dans son ensemble. Avec Hervé CRES, décision a été prise de recruter un directeur de la vie universitaire qui aura pour mission principale d'animer cette partie de l'institution et de l'associer davantage à l'activité de Sciences Po.

Il est également nécessaire de toujours fluidifier les relations avec les étudiants. Un projet éducatif n'a de sens que si la charge de travail qui pèse sur chaque étudiant correspond à ce projet. Lorsqu'un maître de conférences, quelle que soit sa qualité, exige de ses étudiants une charge de travail qui déséquilibre leurs capacités, son projet éducatif lui-même est en danger. Il faut donc réfléchir rapidement à une meilleure organisation de la charge de travail qui pèse sur les étudiants.

L'orientation et le choix des masters est une question importante en termes d'insertion professionnelle. Les étudiants doivent recevoir suffisamment d'indications sur les conditions de cette insertion professionnelle, en termes de salaire, de débouchés, de perspectives de carrière et de possibilités d'embauche à l'international.

Richard DESCOINGS conclut ce bilan en demandant une nouvelle fois la confiance des membres du Conseil de direction.

b) Questions et observations.

Michel PEBEREAU indique que le vote aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil de direction afin de laisser à chacun le temps de la réflexion. Le rôle qu'a joué Richard DESCOINGS avec les équipes de l'Institut au cours des dernières années a été essentiel. Sciences Po s'est maintenue en avance dans de nombreux domaines, notamment dans l'adaptation du système d'examens, dans l'internationalisation de son public étudiant et dans la conduite de la scolarité pour les étudiants ou encore dans l'enseignement de cours en anglais. Sciences Po est en avance sur la question sociale des étudiants (diversité dans le recrutement des étudiants et recrutement d'étudiants boursiers). Enfin, l'école est en avance dans le domaine de la recherche, ainsi que l'a présenté Richard DESCOINGS. Lors de ses deux précédents mandats, il a su développer la recherche des financements de façon substantielle.

Michel PEBEREAU ajoute que Sciences Po fonctionne au rythme du monde tel qu'il se transforme actuellement : l'école s'est européanisée et mondialisée, comme en témoigne le développement des campus en région. L'internationalisation de l'école est concrète. Sciences Po tente de répondre aux défis qui sont ceux de la France : elle veut faire en sorte de se hisser au premier rang de ce qui est offert en matière de connaissance pour être très compétitive à ce niveau. Il est évident que l'éducation est fondamentale pour l'avenir de la France au niveau national, européen et international : Sciences Po se pose en modèle, notamment grâce au travail de Richard DESCOINGS.

Michel PEBEREAU indique que Richard DESCOINGS se tient à la disposition de chacun pour apporter des précisions sur son exposé. Il se réjouit de la candidature de Richard DESCOINGS en rappelant qu'il a refusé d'autres postes pour rester à la direction de Sciences Po.

III. INFORMATION SUR LA CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL.

a) Exposé.

Hervé CRES indique que le document dont disposent les membres a été amendé de façon unanime lors de la Commission paritaire du 7 mars 2011. Ce programme est conséquent et certains éléments font écho aux propos tenus par Richard DESCOINGS. La vie étudiante sera très présente dans les groupes de travail : en 2011-2012, il sera possible de converger vers le calendrier final de la scolarité avec un premier semestre qui s'achève avant la trêve hivernale, y compris les examens qui seront programmés aux alentours du 15/20 décembre. La question se pose de la date optimale de programmation des élections étudiantes afin de maximiser la participation. Les horaires d'ouverture de la bibliothèque seront étudiés lors de la réunion du 3 mai 2011. La définition d'un cahier des charges refondé pour les associations permanentes sera étudiée le 9 mai 2011. Le 11 avril 2011, un groupe de travail portera sur l'insertion professionnelle et le choix du master : il faut redoubler d'efforts pour que les étudiants choisissent le master qui correspond le mieux à leurs aspirations. Plusieurs groupes de travail se tiendront au sujet de l'évolution de la scolarité. La création du diplôme de collègue universitaire ouvre la question de la césure entre le collègue et le master : la question se pose de savoir s'il faut définir un nombre d'années maximum pour effectuer un cycle. La charge de travail sera étudiée le 18 avril 2011. L'harmonisation des charges de travail entre les campus sera étudiée le 27 avril 2011 et l'harmonisation de la charge de travail dans un double cursus le 23 mai 2011.

b) Questions et observations.

Alexis GIROULET se réjouit de constater que les mesures préconisées lors des élections syndicales ont été reprises dans les groupes de travail. Il espère que ces derniers aboutiront à des avancées concrètes pour les étudiants. D'autre part, il rappelle que la direction avait pris l'engagement devant ce conseil d'organiser une réflexion sur les horaires d'ouverture de la bibliothèque. Il demande s'il est possible d'avancer la date du groupe de travail relatif à cette question.

Hervé CRES répond qu'un groupe de travail se tient chaque semaine. Il est possible d'envisager d'en programmer deux.

Alexis GIROULET propose plutôt d'invertir deux groupes de travail.

Richard DESCOINGS souligne que c'est en effet un sujet important qui concerne les étudiants, mais également les salariés chargés d'ouvrir la bibliothèque. Le Conseil de direction ne prendra pas seul la décision, il faudra tenir compte de l'avis des délégations syndicales du personnel avant de modifier de façon substantielle les horaires de travail. Il revient au Conseil de direction d'assurer l'équilibre entre les justes aspirations des étudiants et celles des salariés.

c) Vote.

Le Conseil de direction adopte ce calendrier à l'unanimité des membres présents et représentés.

Michel PEBEREAU indique que chacun s'inscrira dans les groupes de travail en fonction de ses disponibilités.

IV. PROJET D'ETUDE DE REFONTE DE LA FORMATION COMMUNE DE MASTER.

a) Exposé.

David COLON explique que le projet qu'il présente est le fruit d'une réflexion de plus d'un an à laquelle ont été associés les enseignants, les chercheurs, les étudiants, les salariés et le Conseil de direction. Ce projet porte sur la formation commune qui correspond aux enseignements de « tronc communs » créés à la fin des années 1980 et qui participent depuis lors de l'identité intellectuelle de notre établissement. Ce sont les évolutions des scolarités intervenues en collège comme en master, qui ont conduit la direction de Sciences Po à proposer une refonte, selon trois axes.

Le premier axe de la refonte vise à consolider la place des enseignements qui relèvent de la formation commune des élèves de master, en tenant compte des évolutions du collège universitaire. La place qu'y occupent les cinq disciplines de sciences humaines et sociales conduit ainsi à proposer la mise en place d'un « sas », ou programme de sciences sociales, en amont de la scolarité de master à destination d'élèves nouvellement admis en première année de master pour leur permettre d'acquérir les fondamentaux dans les cinq disciplines que sont l'économie, le droit, la science politique, la sociologie et l'histoire. Pour les étudiants qui n'ont pas suivi d'enseignement de l'économie, cette matière reste obligatoire dans le cadre de ce programme de sciences sociales. Ce programme offrira le terreau intellectuel fondamental qui permettra à ces élèves d'acquérir des fondamentaux disciplinaires et méthodologiques. Cette redéfinition de l'offre tient compte de l'évolution des masters et de la refondamentalisation de l'offre intellectuelle des masters et écoles professionnelles, notamment en ce que les enseignements à visée intellectuelle fondamentale seront désormais intégrés en partie dans ces masters ou écoles. C'est le cas de l'économie qui, dans le cadre de cette refonte, sera proposée de façon obligatoire sous forme d'un enseignement spécifique à chaque master ou à chaque école en tenant compte de ses objectifs respectifs. Dans ce cadre, l'offre de formation commune elle-même consisterait en des cours pluridisciplinaires et transversaux dans la tradition intellectuelle qui est celle des enseignements de « tronc commun ». Les cours porteront sur de grands objets qui s'inscrivent dans un objectif de transmission de savoir, mais aussi de transmission d'aptitudes et de méthodes pour permettre aux futurs diplômés de mieux lire les enjeux, actuels et futurs, du monde contemporain avec une ouverture sur des problématiques nouvelles, comme les humanités scientifiques ou le genre.

Le deuxième axe vise à placer la formation commune au cœur de la scolarité. D'une part, il faut rendre cette formation véritablement commune en la proposant à tous les élèves de Sciences Po, quel que soit leur master ou leur école. D'autre part, il faut harmoniser les règles de scolarité pour tous les élèves, quelle que soit leur voie d'admission, afin qu'ils aient l'obligation de suivre deux enseignements qui relèvent de cette offre commune. Enfin, il faut alléger et harmoniser le volume horaire, et alléger ainsi la charge de travail pour permettre aux élèves de travailler dans de meilleures conditions.

Le troisième axe consiste à faire de cette nouvelle offre de formation la vitrine pédagogique de l'établissement en proposant une nouvelle articulation entre les cours magistraux et les conférences de méthode. Il est possible d'imaginer que certaines conférences de méthode soient adaptées ou spécifiques à une école ou un master. Il faut développer l'offre en anglais dans le cadre de la poursuite de l'internationalisation des cursus. Il faut enfin développer l'usage pédagogique des nouveaux outils informatiques et numériques.

b) Questions et observations.

Maxence MELY déclare que le MET se félicite de l'intérêt porté au tronc commun. Même s'il est important de marquer la spécificité des masters, la création des écoles ne doit pas revenir sur la formation pluridisciplinaire de Sciences Po. Il demande des précisions sur la sortie du cours d'économie du tronc commun, à savoir si le cours d'initiation à l'économie de M. GENEREUX peut-être proposé dans le cadre du sas ou programme de sciences sociales et si le nombre d'étudiants disponibles et motivés pour suivre cet enseignement en juin est connu. Il s'enquiert en outre de l'éventuelle disparition du cours « Fondements de la politique économique et mondialisation » donné par MM. WEIL, VIAL ET LE CACHEUX. D'autre part, concernant l'allègement des cours de tronc commun, ce cours de politique économique regroupe deux cours magistraux alors que les autres n'en comptent qu'un seul. Maxence MELY demande si ce cours s'alignera sur le modèle « un cours magistral pour une conférence ».

Sarah PIBAROT indique que l'UNEF se félicite de ce document qui correspond à l'idée qui est soutenue pour obtenir une meilleure cohérence du cursus et une base de connaissances communes à tous les étudiants de Sciences Po. Mais elle souligne une incohérence : le projet de résolution indique que « la validation de ces enseignements est une condition de l'obtention du diplôme » alors que le point 3.2 indique que « la validation des enseignements de formation commune pourrait redevenir une condition d'obtention du diplôme ». La formation commune et le tronc commun sont fondamentaux dans le cursus, cependant l'UNEF reste attachée à la validation par année avec l'obtention d'un certain nombre de crédits ECTS. Enfin, l'UNEF estime important de penser les cursus en cohérence les uns avec les autres. Dans le document, les écoles sont mises de côté. L'UNEF s'interroge donc sur la place des étudiants de ces écoles vis-à-vis de cette formation commune et sur la place des étudiants en master recherche. Il est important de ne pas établir de division entre les étudiants de ces différents cursus.

Simon BACIK indique que la Confédération étudiante sera vigilante à l'obtention de compétences dans le cadre du master, qui va de pair avec la spécialisation à l'œuvre à Sciences Po depuis la création des écoles. La confédération étudiante est intéressée par l'idée de différencier les conférences de méthode en fonction des publics concernés, sachant que le cours magistral pourrait rester le même. De façon générale et comme le dit le document, les études en master sont devenues tellement diverses que les étudiants ne voient plus la problématique d'identité et de cohérence dans l'idée d'appartenance à Sciences Po. La spécialisation en master ne doit pas empêcher les étudiants de se retrouver unis au sein d'une même formation. Simon BACIK souligne que le document présenté reste théorique et que la Confédération étudiante s'interroge sur la façon dont des cours transversaux à tous les masters pourront apporter des compétences précises aux étudiants.

Hervé FRADET se réjouit, avec les représentants étudiants, de l'affirmation de l'importance des enseignements de tronc commun. Il se réjouit de plus que cette affirmation soit portée par David COLON qu'il considère comme le gardien des enseignements de tronc commun : depuis des années, il porte l'enseignement des humanités avec humanisme dans de nombreuses réunions pédagogiques. L'intérêt des étudiants pour cette réforme prouve la réussite des actions de David COLON. Hervé FRADET demande s'il est possible de tracer la ligne et le destin des enseignements de philosophie publique dans cette refondation. Il s'interroge également sur la spécialisation des conférences selon les masters.

Emmanuel GOLDSTEIN remarque que le sas est un service rendu aux étudiants qui n'auraient pas acquis antérieurement le bagage indispensable qui est acquis dans le collège universitaire. Il approuve ce principe, mais il déplore que le premier contact avec Sciences Po pour des élèves venus d'autres écoles soit virtuel, se fasse à distance et ne permette pas le premier brassage auquel ils devraient pouvoir avoir droit. Certes, ce module n'est pas obligatoire et ne fait l'objet de notation, c'est un service supplémentaire. Mais Emmanuel GOLDSTEIN s'interroge sur le bien-fondé de cette seule modalité. Il propose d'étudier la possibilité d'un système mixte : un système à distance pour les étudiants qui travaillent ou finissent leur scolarité et un système en présence avec des enseignants des conférences réelles. D'autre part, si l'on s'en tient aux modalités purement virtuelles et que l'on cherche à faire de l'innovation et de la flexibilité, il paraît peu opportun que cela se tienne entre fin mai et début juillet : en virtuel, cela pourrait se tenir de fin juillet à début septembre. En termes de tutorat, cette disposition est très légère et, même au mois d'août, il doit être possible de trouver quelques tuteurs pour assurer l'encadrement adéquat. Concernant la question de la validation obligatoire, Emmanuel GOLDSTEIN estime que le moins qui puisse être demandé est que ce bagage fondamental dispensé par Sciences Po soit validé par l'ensemble des élèves qui sortent de l'école. Ce n'est pas un couperet, mais plutôt la reconnaissance que tout diplômé de Sciences Po est passé par ces enseignements qui sont rassemblés sous le terme de « formation commune ». Par ailleurs, dans la résolution, si l'initiation à l'économie fait partie des enseignements communs, il conviendrait de descendre l'alinéa 2 pour en faire l'alinéa 3. Il faut que la validation de ces enseignements comme obtention du diplôme apparaisse comme le dernier point de la résolution. En outre, la note présentée et sur laquelle il est demandé de voter est actuellement très légère. Emmanuel GOLDSTEIN exprime toute sa confiance dans la direction, mais il doute qu'il soit possible de voter avec ce seul document. Il rappelle que si le vote de 2006 avait porté sur une «résolution cadre», les membres du Conseil de direction disposaient toutefois d'une maquette.

Bastien IRONDELLE demande des précisions sur la rédaction du projet de résolution. Il demande si l'initiation à l'économie et le cours obligatoire d'économie sont deux enseignements de tronc commun

ou s'il faut ajouter l'économie. Il rejoint les propos de Sarah PIBAROT sur l'absence des écoles dans le projet de maquette : il en va de même pour la PSIA. Bastien IRONDELLE souhaite savoir si cela restera en l'état, si la PSIA aura ses propres cours de tronc commun et quelle est la logique de la séparation d'avec les masters.

Michel PEBEREAU souligne, dans le sens d'Emmanuel GOLDSTEIN, qu'un diplômé de Sciences Po doit avoir un certain contenu de connaissances et de compétences dans un certain nombre de domaines. Il est indispensable de s'assurer, pour chaque discipline, que les étudiants maîtrisent l'essentiel des connaissances.

Hervé CRES souligne que ce programme permet le brassage des étudiants et l'ancrage de chaque programme dans la vie intellectuelle de l'institution. Il répond aux questions et aux observations.

- ✓ Depuis quelques années, les enseignements ont été renforcés dans les collèges universitaires et des contenus nouveaux ont été développés à travers le numérique, notamment le cours d'économie. Le cours d'économie dispensé par MM. WASMER et ALGAN est disponible en version numérique enrichie et c'est ce cours qui formera l'armature intellectuelle du cours de sas. Il sera disponible en présentiel pour les étudiants qui décideront de le suivre en juin et juillet avec une conférence de méthode adaptée. Pour les étudiants qui ne pourront pas se rendre sur le campus, la conférence de méthode sera disponible en ligne. Le lien avec le collège sera très fort, notamment pour l'économie.
- ✓ Aucun enseignement ne dépassera 48 heures.
- ✓ La Commission paritaire n'a pas souhaité s'exprimer sur l'obligation de scolarité. De nombreux éléments du règlement de la scolarité pourraient être revus à l'occasion des groupes de travail.
- ✓ Au cours des années, la modification de l'architecture de l'enseignement, notamment la création des écoles, avait retenti sur l'économie générale du système. Les écoles étaient souvent en dehors du dispositif de tronc commun. L'idée de la refonte est d'aboutir à un système compatible avec le système des écoles. Ce système toucherait donc l'ensemble des écoles y compris l'école doctorale.
- ✓ L'un des dispositifs proposés pour retisser les liens passe par les conférences de méthode : il s'agit de faire en sorte que les programmes de master s'approprient la thématique en proposant un dispositif d'enseignement qui fasse écho aux thématiques du master. La différenciation des conférences de méthode obéit à deux logiques : équiper les étudiants en matière d'ancrage professionnel de la formation et faire en sorte que les écoles et masters s'approprient les thématiques transversales de la formation commune.
- ✓ Le sas sera disponible sous deux formes, de façon virtuelle pour ceux qui ne peuvent pas se rendre sur le campus avec des conférences de méthode adaptées et en présentiel pour ceux qui pourront se déplacer.
- ✓ Pour les enseignements d'économie, décision a été prise de maintenir l'obligation pour un diplômé de master d'avoir un enseignement avancé en économie. À travers le sas, il est possible d'acquérir l'ensemble des concepts et des méthodologies de base, mais il est de la responsabilité des étudiants de les acquérir. Les étudiants qui rejoignent Sciences Po, notamment ceux issus d'écoles d'ingénieur, ont déjà une formation économique de base. Le contrat consiste à dire que nul n'est censé ignorer ce contenu. Tous les enseignements prévus dans les masters s'appuieront sur ces connaissances de base. L'offre sera enrichie à l'initiative du département d'économie qui s'investit considérablement dans le développement de cette offre. A titre d'exemple, un cours d'économie spatiale sera créé pour les masters d'affaires urbaines, un cours d'économie des ressources humaines sera mis en place pour le master gestion des ressources humaines, un cours sur le comportement du consommateur sera créé pour le master marketing, etc.

- ✓ Pour ce qui est de la formation commune proprement dite, le contenu de la maquette sera irrigué par deux grandes sources. D'une part les initiatives de la direction de la recherche et de tous les instituts de recherche de Sciences Po : il sera proposé des enseignements qui s'enracinent dans cette évolution intellectuelle. Les grandes évolutions de la stratégie éducative de l'école (arts politiques, humanités scientifiques, etc.) ont vocation à composer une partie de l'offre. D'autre part, une offre viendra des écoles et de leur aptitude à attirer les plus grands penseurs. Pour exemple, le cours de Kevin O'ROURKE programmé cette année par la PSIA est ouvert à l'intégralité des étudiants en master. Il faut profiter des écoles pour avoir accès à de grands penseurs : l'École de Droit proposera en 2011-2012 un cours sur la globalisation des normes avec un professeur venu de Bruxelles
- ✓ Dans le cadre de cette enveloppe, de nouveaux cours seront proposés. La philosophie et l'histoire doivent rester des matières fortes dans la formation commune, car elles ne sont pas suffisamment présentes dans les cursus de master.

Michel PEBEREAU demande si la maquette qu'Hervé CRES se propose de soumettre au Conseil de direction sera encore modifiable.

Hervé CRES répond que – à l'exception des cours d'initiation qui sortent de la formation commune et qui sont déployés en amont pour responsabiliser les étudiants, à l'exception des cours d'économie qui se redéplient dans les enseignements spécialisés – le dispositif propose, quelle que soit l'origine de l'étudiant, que l'étudiant ait la possibilité de suivre deux cours de la formation commune sur l'ensemble des trois semestres.

Emmanuel GOLDSTEIN demande si l'initiation à l'économie est une formation commune.

Hervé CRES indique que ce n'est plus le cas : aucun enseignement d'initiation aux sciences sociales ne figurera dans l'offre de « formation commune » nouvelle moulture.

Emmanuel GOLDSTEIN souligne que ce point est très ambigu puisqu'il l'avait compris autrement : il importe d'être particulièrement explicite dans la formulation du troisième alinéa.

Michel PEBEREAU indique que s'il ne considère pas cela comme une formation commune, c'est parce que certains étudiants ont reçu une formation suffisante.

Emmanuel GOLDSTEIN demande si elle pourra être validée au titre des deux formations communes.

Hervé CRES répond que les étudiants devront choisir deux enseignements de la formation commune qui n'inclura pas d'économie. Si un étudiant n'a pas fait d'économie dans le passé et qu'il doit suivre le cours d'initiation à l'économie, il ne peut pas le faire au titre de ses enseignements de formation commune. Hervé CRES indique que la résolution comporte deux alinéas qui concernent ce qu'il est convenu d'appeler la « formation commune ». Par ailleurs, et parce qu'il est important d'instruire le Conseil de direction sur le fait que la formation à l'économie ne sera pas réduite, il est proposé d'adjoindre au dispositif de formation commune deux autres mesures : la première est l'obligation, pour tous les étudiants qui n'ont pas eu de formation à l'économie dans leur parcours de licence, de suivre le sas en économie déployé au cours de l'été ; d'autre part, pour rassurer le conseil sur la formation fondamentale en économie, engagement est pris d'introduire dans les cours obligatoires de spécialité en master un enseignement d'économie qui répondra directement aux exigences de formation professionnelle. Le projet de résolution présente donc deux dispositifs, ce qui explique la confusion.

Richard DESCOINGS propose de considérer que ce projet obtienne l'accord du Conseil de direction jusqu'à la prochaine séance où sera présentée la maquette.

Michel PEBEREAU souligne que la formation économique des étudiants de Sciences Po doit atteindre un niveau suffisant, c'est-à-dire correspondant à ce qui était obligatoire jusqu'alors.

c) Vote.

Michel PEBEREAU propose donc de renvoyer le texte. Même si les orientations générales sont approuvées, il demande à Hervé CRES de soumettre un texte de résolution plus complet lors du prochain Conseil de direction.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2011.

a) Exposé.

Michel PEBEREAU rappelle qu'Anousheh KARVAR avait indiqué ne pas avoir donné procuration à Emmanuel GOLDSTEIN. Il lui avait répondu que cela serait corrigé. Or, cela n'est pas possible car, de son fait, Anousheh KARVAR a bien donné procuration à Emmanuel GOLDSTEIN. Anousheh KARVAR a remis une procuration en blanc. Michel PEBEREAU avait donc attribué cette procuration à l'un des membres du conseil présent, à savoir Emmanuel GOLDSTEIN.

b) Vote.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Maxence MELY indique que certains étudiants des campus délocalisés ou d'associations ont été déçus de ne pas avoir été associés plus en amont à la venue de personnalités remarquables, comme un président ou un secrétaire général d'organisation internationale. Maxence MELY demande si l'administration envisage d'associer plus amont ces étudiants qui sont engagés intellectuellement.

Richard DESCOINGS rappelle que, jusqu'à la fin des années 1990, Sciences Po était organisé en quatre sections qui étaient parfaitement étanches les unes par rapport aux autres. Le souci de maintenir la communauté de formation qui a été instituée est parfaitement légitime. Auparavant, les élèves des différentes sections ne se rencontraient jamais. En outre, il a fallu attendre l'arrivée d'Alain LANCELOT pour que l'économie soit enseignée de la même manière à tous les élèves. Puis, il y a eu la création des grands cours fondamentaux. Richard DESCOINGS indique que Sciences Po se dirige vers une unité qui ne cesse de s'accroître.

Michel PEBEREAU indique qu'il existait deux cours d'économie obligatoires pour tous les élèves quelle que soit leur section.

Richard DESCOINGS souligne que la grande innovation menée par Alain LANCELOT a été de créer un enseignement de l'économie équivalent pour tous les étudiants.

Michel PEBEREAU félicite une dernière fois les nouveaux élus et remercie chacun pour sa présence en s'excusant d'avoir dépassé l'horaire.

La séance est levée à 10 heures 34.